

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Plan de financement 2025 pour l'animation-gestion du programme LEADER 2023-2027

Délibération N° 2025-03-04

L'an deux mille vingt-cinq le six mars à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 21 février 2025

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 85 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, Mme BEAUFRERE Marie-Annick (suppléante), M. BEGAT Julien, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, Mme BERNARDET Mireille (suppléante), Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BOURY Alexis, M. BOUSSARD Julien (suppléant), M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COUTURIER Pascal, M. COURTAUD Pascal, M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEGAY Jean-Michel, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVAUX Samuel, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DIMEGLIO Rémi, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GENICHON René, M. GUENIN Didier, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, Mme JOUBERT Séverine, M. JUDALET Patrick, M. LABAYE Joël (suppléant), Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MAILLIEN Bernard, M. MANÇOIS Jean-Luc, Mme MALCURAT Patricia, M. MARATHON Jean-Paul, M. MAUGRION Philippe, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. PATRIGEON Philippe, M. PELLETIER Philippe, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, M. SACHET Bertrand, M. SALMON Michel, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. SIMON Bruno, Mme SOULETTE Dominique, M. TRIBET Olivier (suppléant), M. VIAUD Philippe, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique, M. YVERNAULT Philippe.

Excusés : M. BELLET Alain, M. BERTRAND Philippe, Mme BRUNET Charline, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEMOCRATE Hervé, M. DEVISSCHER Thomas, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON Sébastien, Mme GLEN Stéphanie, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSET Christine, M. MATHEY Jean-Luc, Mme NICOLAS Barbara, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, Mme SAUVARD Christine, M. TEMPLIER Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia.

Nombre de pouvoirs : 3 - M. BERTRAND Philippe a donné pouvoir à M. DAUGERON François, M. DEFOUGERE Gérard a donné pouvoir à M. YVERNAULT Philippe, M. PETERS William a donné pouvoir à M. ALAPETITE Claude.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

VU la délibération de la structure porteuse instituant le GAL du PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY en date du 16/09/2020,

VU la délibération CPR n°23.07.12.12 du 07/07/2023 de la commission permanente régionale du Conseil régional Centre-Val de Loire validant le cadre d'intervention Leader Centre-Val de Loire 2023-2027,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250306-2025-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe de 728 000 € a été attribuée au GAL Pays de La Châtre en Berry au titre du FEADER 2023-2027 par la Région Centre-Val de Loire. Le Président explique que dans le programme de développement LEADER 2023-2027, la fiche action n°8 est dédiée à l'animation-gestion du programme européen. Pour l'année 2025, le Pays de La Châtre en Berry peut ainsi bénéficier d'une aide du FEADER de 80%, qui correspond à 0,80 ETP de janvier à décembre 2025 au titre du Programme LEADER 2023-2027.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement de l'année 2025 ci-dessous afin de bénéficier de l'aide au titre de l'opération du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER pour le portage du programme LEADER 2023-2027 du GAL par le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry,

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| Frais salariaux 0,8 ETP | 37 655,22 | LEADER 2023-2027 (80%) 12 mois (0,8 ETP) | 34 642,80 |
| Coûts indirects (15%) | 5 648,28 | Pays (20%) | 8 660,70 |
| Total année 2025 | 43 303,50€ | Total année 2025 | 43 303,50€ |

- **AUTORISE Monsieur DAUGERON**, Président de la structure porteuse du GAL du Pays de La Châtre en Berry à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON



La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250306-2025-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025